

Notice concernant l'évaluation

Table des matières

Rôle de ce document

1	Évaluation	2
1.1	Critères de qualité d'une évaluation basée sur les progressions des apprentissages	2
1.2	Fonctions d'une évaluation basée sur les progressions des apprentissages	3
1.2.1	Évaluation formative	3
1.2.2	Évaluation sommative	4
1.2.3	Évaluation pronostique	5
1.3	Attentes fondamentales	5
1.4	Progressions des apprentissages de mi-cycle 1 et 2 ou annualisées au cycle 3	5
2	Capacités transversales	6
3	Évaluation au cycle 1	6
4	Bibliographie	7
ANNEXE 1	Tableau recensant les différents thèmes relatifs à l'évaluation du travail des élèves et leur place dans l'ODED	8
ANNEXE 2	Explications concernant les formulaires d'évaluation	9
ANNEXE 3	Évaluation dans les disciplines qui contiennent plusieurs axes thématiques	12
ANNEXE 4	Tableau synoptique des périodes d'entretien et de remise des rapports d'évaluation	13



Rôle de ce document

Ce document est destiné à faciliter l'appropriation des instruments et des procédures d'évaluation qui découlent des décisions de la Direction de l'instruction publique. Il complète les documents officiels pour faciliter la mise en œuvre des modalités d'évaluation du travail des élèves.

L'ANNEXE 1 précise les articles de référence de l'ODED sur les fondements de l'évaluation dans la scolarité obligatoire bernoise.

L'ANNEXE 2 explicite les formulaires d'évaluation devant figurer dans le rapport d'évaluation annuel.

ANNEXE 3 précise le mode d'évaluation dans les domaines qui contiennent plusieurs axes thématiques.

Le site *Évaluation 21* permet à chaque enseignant d'inscrire en ligne les notes devant figurer dans le rapport d'évaluation ainsi que les informations complémentaires. Il permet également un archivage facilité du cursus de l'élève tout au long de sa scolarité. Les rapports d'évaluation peuvent ensuite être imprimés directement du site.

1 Évaluation

Observer et évaluer le développement des capacités, des compétences et le comportement des élèves relève du cœur de métier du corps enseignant. Cette évaluation repose sur les compétences disciplinaires et capacités transversales et est axée sur les différentes facettes des compétences que sont le savoir, le savoir-faire, la volonté et l'application des savoirs.

L'évaluation à dimension formative accompagne et soutient le processus d'apprentissage et tient compte des acquis et démarches d'apprentissage individuels. Cette forme d'évaluation aide les élèves à développer la confiance en leurs compétences, en leur aptitude à progresser et à se développer. Elle leur permet d'améliorer leur capacité d'autoévaluation et les responsabilise dans leur apprentissage. Parallèlement, l'enseignant ou l'enseignante peut détecter les besoins spécifiques des élèves et peut ainsi adapter son enseignement à la classe.

La définition des objectifs fixés par l'enseignant ou l'enseignante pour son enseignement, sur la base des progressions des apprentissages déterminées par le PER, constitue le socle principal de l'évaluation. Les moyens d'enseignement comprennent des propositions d'évaluation spécifiques aux disciplines.

1.1 Critères de qualité d'une évaluation basée sur les progressions des apprentissages

Une évaluation basée sur les progressions des apprentissages est axée sur les critères de qualité suivants :

- *Dimension formative* : orienter et optimiser le développement des compétences constitue l'aspect majeur de l'évaluation. La dimension formative met cet objectif à la portée de chaque élève.
- *Régulation de l'enseignement* : les situations d'apprentissage constituent la référence clé de l'évaluation. Tant l'évaluation formative que l'évaluation sommative se fondent sur des

objectifs de compétences à atteindre qui sont précisés en début de séquences d'apprentissage.

- *Transparence* : les élèves doivent connaître le contenu, le moment, la forme et les critères de l'évaluation pour pouvoir la mettre à profit dans le développement de leurs compétences. Les élèves et leurs parents doivent être non seulement informés régulièrement des résultats d'une évaluation, mais aussi de la manière dont celle-ci est menée.
- *Évaluation globale* : tous les domaines de compétences et aspects pratiques ainsi que les capacités transversales sont pris en compte dans l'évaluation au cours de l'année scolaire.

Les évaluations sont réalisées en concertation avec les élèves et leurs parents. Les élèves sont associés autant que possible à l'évaluation, qui prévoit d'une part la mise en place d'une autoévaluation adaptée à leur âge et d'autre part la participation active à l'entretien de bilan avec les parents. En outre, les avis des enseignants et enseignantes des domaines disciplinaires et du soutien pédagogique ambulatoire sont pris en compte de manière appropriée.

Les élèves doivent savoir s'ils se trouvent dans une situation d'apprentissage ou une situation d'évaluation. La majeure partie de l'enseignement est composée de situations d'apprentissage au cours desquelles les élèves font des expériences et des erreurs, dont ils tirent des enseignements. L'évaluation du travail et l'évaluation du comportement sont deux choses bien distinctes qu'il convient de ne pas mélanger lors des retours aux élèves et des entretiens de bilan.

Bien qu'elle respecte les critères de qualité, l'évaluation n'a pas la prétention d'être exacte sur le plan scientifique, incontestable ou définitive. Les enseignants et enseignantes sont conscients de sa dimension subjective. Ils sont prêts à discuter et à justifier leurs appréciations auprès des élèves et de leurs parents, sont ouverts à la critique et à d'autres avis.

1.2 Fonctions d'une évaluation basée sur les progressions des apprentissages

L'évaluation remplit trois fonctions :

1.2.1 Évaluation formative

L'évaluation formative est d'autant plus importante qu'elle influe sur le processus d'apprentissage. L'enseignant ou l'enseignante donne des retours encourageants et constructifs aux élèves. L'évaluation formative soutient les processus d'apprentissage des élèves et favorise ainsi le développement de compétences individuelles. Elle comprend l'évaluation des acquis et l'analyse de processus d'apprentissage. Les retours, qui ont une fonction formative, servent à l'enseignant ou l'enseignante à prévoir les étapes d'apprentissage suivantes et livrent des indications importantes sur l'organisation d'un enseignement en continu se fondant sur des observations. L'évaluation formative a pour but de réguler l'enseignement en fonction des progrès et des difficultés d'apprentissage rencontrées par les élèves, à maintenir leur motivation et à développer l'enseignement sur la base des conclusions tirées.

Dans le cadre d'une évaluation formative, l'enseignant ou l'enseignante développe et intègre l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs. À long terme, les principaux résultats de l'évaluation formative permettent d'observer le processus d'apprentissage et fournissent une base de discussion précieuse pour les entretiens de bilan avec les parents et pour les évaluations pronostiques.

1.2.2 Évaluation sommative

L'évaluation sommative est une évaluation qui se propose de faire un bilan des savoirs acquis à un moment donné du processus d'apprentissage en se référant à des critères différenciés et transparents. Toutes les progressions des apprentissages figurant dans le plan d'études ne doivent pas être soumises à une telle évaluation.

Le plan d'études comprend de nombreuses compétences qu'il est impossible ou qu'il n'est pas souhaitable d'évaluer de manière sommative. L'enseignant ou l'enseignante doit s'en remettre à son professionnalisme pour choisir les compétences qui seront évaluées et définir le moment où elles le seront. Afin d'atténuer la subjectivité et de parvenir à une évaluation aussi juste et objective que possible, le corps enseignant essaye de mettre en place une pratique d'évaluation harmonisée. La procédure et les critères de l'évaluation sommative sont fixés dans un processus de communication relevant de la responsabilité de la direction d'école.

L'évaluation sommative s'articule autour des trois objets suivants :

- Résultat
- Contrôle des acquis
- Processus d'apprentissage

Ces trois objets d'évaluation renvoient aux trois situations d'évaluation sommative et fournissent donc les bases de la réalisation d'une évaluation sommative définitive dans le rapport d'évaluation. Des priorités peuvent être fixées en fonction du domaine disciplinaire, du cycle et de la planification de l'enseignement. Pendant l'année scolaire, les objets d'évaluation peuvent être évalués au moyen d'une note, d'une mention ou d'un bref commentaire écrit. L'objet « processus d'apprentissage » est celui qui a le moins de poids dans l'évaluation. Les objets « résultat » et « contrôle des acquis » doivent être évalués de manière équilibrée.

L'évaluation du processus d'apprentissage est liée à la discipline considérée et se fonde sur les aspects suivants, qui concernent majoritairement des capacités transversales et ont une influence directe sur la progression de l'élève :

- Réflexion sur le processus d'apprentissage
- Capacité à faire le point sur ce qui a été appris
- Mise à profit des aides apportées
- Utilisation des stratégies
- Travail autonome

Les notes inscrites dans le rapport d'évaluation sont un outil permettant de communiquer l'évaluation du travail des élèves et le résultat d'une décision professionnelle laissée à l'appréciation de l'enseignant ou de l'enseignante. Elles ne reposent pas uniquement sur le calcul de moyennes, mais sont globales. Elles intègrent tant l'évaluation de la discipline que des travaux réalisés en classe et le processus d'apprentissage qui peuvent faire varier la note vers le haut ou le bas, dans une fourchette du demi-point.

L'enseignant ou l'enseignante doit pouvoir justifier les notes globales (avis d'expert).

1.2.3 Évaluation pronostique

L'évaluation pronostique joue un rôle dans les décisions d'orientation (promotion, sélection, choix d'une profession et d'une école). Elle a pour but de vérifier si les conditions sont réunies pour passer à l'étape suivante du parcours scolaire.

L'évaluation pronostique se fonde sur les évaluations formatives et sommatives effectuées et permet de faire un pronostic sur les résultats ou progressions futurs ou attendus de l'élève.

Lors du passage du degré primaire au degré secondaire I, les élèves sont orientés vers les niveaux en français, mathématiques et allemand qui détermineront l'appartenance à la section du degré secondaire I correspondant le mieux à leurs aptitudes et à leur évolution probable. La décision se fonde non seulement sur les appréciations, l'évaluation sommative (évaluation finale ou note figurant dans le rapport d'évaluation) mais aussi sur les éléments de l'évaluation formative ainsi que sur l'évaluation du potentiel de l'élève. Dans une démarche d'évaluation globale, les capacités transversales sont également prises en compte. Les documents qui donnent des indications sur le déroulement individuel d'un processus d'apprentissage sont également importants pour l'évaluation pronostique.

1.3 Attentes fondamentales

Les *Attentes fondamentales* décrivent les acquisitions qui sont nécessaires à la poursuite des apprentissages dans les disciplines concernées. Elles déclinent ce que tous les élèves doivent au moins maîtriser au cours, mais au plus tard à la fin du cycle.

Les *Attentes fondamentales* s'appuient sur la *Progression des apprentissages*. Toutefois, elles n'en reprennent pas nécessairement tous les éléments et elles ne retiennent que ce qui est considéré comme devant être acquis en principe par tous les élèves pour assurer la suite de leur parcours scolaire.

Les *Attentes fondamentales* permettent, dans le cadre de l'enseignement en classe, de disposer de repères pour la régulation des apprentissages. Elles donnent des indications pour vérifier les acquis fondamentaux des élèves.

1.4 Progressions des apprentissages de mi-cycle 1 et 2 ou annualisées au cycle 3

Chaque objectif d'apprentissage est décliné dans une partie nommée *Progression des apprentissages*. Celle-ci décrit dans chaque domaine, pour chaque discipline et par cycle, les connaissances et compétences qui doivent être abordées et travaillées en classe.

En principe, la *Progression des apprentissages* est déclinée :

- par demi-cycle (deux années scolaires) pour les cycles 1 et 2 ;
- par année scolaire pour le cycle 3.

Les progressions des apprentissages fixées à mi-parcours des cycles 1, 2 et 3 signifient que les élèves doivent avoir eu la possibilité de traiter jusque-là les paliers correspondants. Ces repères constituent un outil de planification et d'orientation pédagogique pour les enseignants et enseignantes mais ils n'ont pas de lien direct avec l'évaluation du travail des élèves.

2 Capacités transversales

Les *Capacités transversales* permettent à l'élève d'améliorer sa connaissance de lui-même et concourent à optimiser et à réguler ses apprentissages. Elles ont également des incidences sur l'organisation du travail de la classe, la réalisation d'activités ou la gestion de l'enseignement. Elles sont liées au fonctionnement individuel de l'apprenant face à une acquisition (apprendre sur soi-même et apprendre à apprendre) ainsi qu'aux interactions entre l'enseignant, l'élève et la tâche (mieux faire apprendre). Elles s'inscrivent dans une volonté de réussite scolaire et représentent une part importante du bagage dont chaque élève devrait être muni au cours de sa scolarité en vue de son insertion sociale et professionnelle. (in PER (2010))

Le PER prend en compte cinq grands champs des *Capacités transversales* : la *Collaboration*, la *Communication* qui sont d'ordre social et les *Stratégies d'apprentissage*, la *Pensée créatrice*, la *Démarche réflexive* qui sont d'ordre individuel.

Ces *Capacités transversales* pourront être observées à travers les comportements de l'élève et évaluées en terme de fréquence **souvent** versus **rarement**. Chaque capacité est divisée en axes thématiques pour lesquels sont déclinés des descripteurs. Des grilles d'observations de comportements seront établies à l'interne de chaque école, soit par le collège du corps enseignant ou par enseignant et par classe. Chaque année scolaire, il sera déterminé par *Capacité transversale* quels axes seront majoritairement observés et ce choix sera explicité aux élèves.

La déclinaison des axes thématiques en comportements devra tenir compte des descripteurs déclinés dans le PER.

3 Évaluation au cycle 1

Le premier rapport d'évaluation au cycle I intervient en 4^e année et est ainsi la première décision de passage vers l'année suivante.

L'entretien de bilan obligatoire est la pièce maitresse du suivi de l'élève et des communications avec les parents. Il comprend une rétrospective des changements majeurs depuis le dernier entretien de bilan, des observations quant au niveau de développement de l'élève, des informations au sujet du processus d'apprentissage et des résultats de l'élève en ce qui concerne les compétences disciplinaires et des observations quant aux capacités transversales. L'entretien repose sur les observations du corps enseignant, sur les travaux scolaires, sur les autoévaluations de l'élève et sur les observations des parents.

En fin d'année, pour les élèves de 1^{re} à la 3^e ainsi qu'en 5^e année, l'attestation de fréquentation fera office de validation de l'année scolaire et offre ainsi également la possibilité d'indiquer les absences excusées et non excusées.

En cas de nécessité, une décision d'orientation intermédiaire pourra être remplie avec notification des motifs entraînant la prise de décision pour une adaptation du parcours scolaire. Ce document est le seul document qui peut amener les parents à faire recours contre une décision.

4 Bibliographie

Pour aller plus loin

Mottier Lopez, Lucie (2019) L'école romande et l'évaluation. In *Résonances*, No 8. Mai 2019. 6-7.

Mottier Lopez, Lucie (2019) Évaluation « soutien d'apprentissage » et régulations situées dans les microcultures de classe. In *Educateur*, No 6/2019.

Les deux revues citées ci-dessus proposent deux dossiers centrés sur l'évaluation

En outre, deux vidéos sont également disponibles

<https://vimeo.com/114004551>

https://www.youtube.com/watch?v=j8L2R_gGTV4

Tramelan, octobre 2019

ANNEXE 1

Tableau recensant les différents thèmes relatifs à l'évaluation du travail des élèves et leur place dans l'ODED

Thèmes	ODED et Commentaires
Fonction de l'évaluation	art. 4
Les 4 principes : Dimension formative Objectifs d'apprentissage Globalité de l'évaluation Transparence	art. 3
Les objectifs d'apprentissage	art. 3 et 5
Les objectifs d'apprentissage individuels	art. 20 et 21
Les décisions d'orientation	art. 9 al 3, 32 al1, 59 à 63
La procédure de passage	art. 33-36, 46 à 51
Informations sur l'évaluation pendant le semestre	art. 18 et 19
Épreuves et travaux	art 3 et 5
Évaluation globale à la fin de l'année scolaire	art.27, 28
Évaluation des capacités transversales	art. 6, 27 al2 et 29 al5
Information des parents	art. 2, 4 al 3 et 7
Entretien de bilan avec les parents	art. 9 al 2, 10 et 16
Autoévaluation	art. 6
Rapports complémentaires	art. 29 al 6
Le rapport d'évaluation	art. 29 à 31

ANNEXE 2

Les formulaires d'évaluation

La Direction de l'instruction publique met à la disposition des écoles les différents documents nécessaires à l'évaluation dans l'application correspondante *Évaluation 21* ou sur son site Internet.

Une importance majeure à l'évaluation formative sous forme d'accompagnement, de soutien et de retours aux élèves est visée. Des bilans trop fréquents sous forme de rapports d'évaluation entravent ce processus et génèrent une pression inutile. À tous les niveaux, la grande majorité des élèves passe en principe en année supérieure. À quel moment les rapports d'évaluation sont-ils établis et les décisions d'orientation sont-elles rendues ?

Degré primaire :

- À la fin du premier cycle (4^e).
- À la fin des 6^e, 7^e et 8^e années.
- La principale décision d'orientation pronostique a lieu au milieu de la 8^e lors de la décision de passage du degré primaire au degré secondaire I.

Degré secondaire I :

- À la fin des 9^e, 10^e et 11^e années.
- Pour les élèves qui souhaitent fréquenter le gymnase ou une autre école du degré secondaire II, les décisions d'orientation (évaluation pronostique) sont rendues ... (**décision sur le processus en cours de discussion**)

Attestation de fréquentation de l'enseignement

Le formulaire « Attestation de fréquentation de l'enseignement » permet d'attester que l'élève a fréquenté les années scolaires qui ne prévoient pas l'établissement d'un rapport d'évaluation (école enfantine, Basisstufe, cycle élémentaire, 3^e et 5^e). Les absences en cours d'année scolaire sont également consignées dans ce document. Ce formulaire fait partie du dossier d'évaluation.

Rapport d'évaluation pour les élèves de 4^e

À la fin du cycle 1, l'évaluation porte exclusivement sur les attentes fondamentales dans les domaines disciplinaires. Les appréciations suivantes sont utilisées : les objectifs sont *très largement atteints; largement atteints ; atteints ; partiellement atteints*.

Un rapport complémentaire est établi pour les élèves qui ont des objectifs d'apprentissage individuels. Durant l'entretien de bilan, les parents obtiennent des informations sur le niveau d'apprentissage et de développement de leur enfant dans les différents domaines de compétences, sur les aspects pratiques ainsi que sur les capacités transversales. Ce rapport fait partie du dossier d'évaluation.

Rapport d'évaluation pour les élèves de 6^e, 7^e et 8^e

Conformément à la loi sur l'école obligatoire, le travail des élèves est noté dans chaque domaine disciplinaire. La fréquentation de la discipline *Éducation numérique* ainsi que des disciplines facultatives est signalée par la mention « cours suivi ».

Pour les élèves qui ont des objectifs d'apprentissage individuels, les évaluations sont signalées par un astérisque (*) dans le rapport d'évaluation avec un renvoi à un rapport complémentaire. À l'occasion d'un entretien de bilan, les parents reçoivent des informations différenciées sur le niveau d'apprentissage et de développement de leur enfant dans les différents domaines de compétences et les aspects pratiques ainsi que sur les compétences transversales. Ce rapport fait partie du dossier d'évaluation.

Fiche de passage et rapport de passage

La *procédure* et l'*orientation provisoire* doivent être faites et communiquées aux parents *avant mi-février*.

Le rapport de passage sert de base pour l'entretien de passage. En 8^e, cet entretien peut remplacer l'entretien de bilan et le rapport de passage peut remplacer le formulaire de l'entretien de bilan.

Dans la fiche de passage, les compétences personnelles sont à la fois évaluées par les membres du corps enseignant, par l'élève et par les parents à la fin du premier semestre de 8^e. En fin de 8^e, la décision d'orientation définitive est prise par la direction d'école, après entretien avec les parents en cas de modification de l'orientation provisoire.

Rapport d'évaluation pour les élèves de 9^e, 10^e et 11^e

Conformément à la loi sur l'école obligatoire, le travail des élèves est noté dans chaque domaine disciplinaire. La fréquentation de la discipline *Éducation numérique* ainsi que des disciplines facultatives est signalée par la mention « cours suivi ».

Pour les élèves qui ont des objectifs d'apprentissage individuels, les évaluations sont signalées par un astérisque (*) dans le rapport d'évaluation avec un renvoi à un rapport complémentaire. À l'occasion d'un entretien de bilan, les parents reçoivent des informations différenciées sur le niveau d'apprentissage et de développement de leur enfant dans les différents domaines de compétences et les aspects pratiques ainsi que sur les compétences transversales. Ce rapport fait partie du dossier d'évaluation.

Décisions d'orientation intermédiaire

En principe, les décisions d'orientation intermédiaire sont possibles à tout moment durant toute la durée de la scolarité obligatoire. Elles peuvent être prises individuellement lorsque cela est utile et pertinent. Certains élèves peuvent par exemple être affectés à une classe spéciale ou à un niveau supérieur du degré secondaire I en cours d'année sur décision de la direction d'école au moyen du formulaire « Décision d'orientation intermédiaire ». Ce formulaire fait partie du dossier d'évaluation.

Formulaire de l'entretien de bilan

Dans le formulaire « Entretien de bilan », les thèmes abordés sont signalés par une croix et éventuellement complétés par une brève remarque. Les accords convenus avec les parents sont consignés en quelques mots. Si aucun accord spécifique n'est convenu, le champ doit être laissé vide. Ce formulaire fait partie du dossier d'évaluation.

Lignes directrices pour l'entretien de bilan

Le guide « Lignes directrices pour l'entretien de bilan » est un outil de travail à la disposition des enseignants et enseignantes pour la préparation, la réalisation et le suivi de l'entretien de bilan qui les aide à structurer l'entretien. Ce document n'est pas à la disposition des parents.

Rapport complémentaire

Un document est proposé pour les cas où un rapport complémentaire est nécessaire.

ANNEXE 3

Évaluation dans les disciplines qui contiennent plusieurs axes thématiques

Pour les langues (français, allemand et anglais)

L'évaluation, dans le domaine, doit porter prioritairement sur les activités centrées sur les capacités des élèves à communiquer, soit à produire et à comprendre des textes de genres divers, oraux ou écrits, en français ou en langues étrangères. En tant qu'elles expriment la compréhension et la maîtrise du système, il est également nécessaire d'évaluer les activités portant sur le fonctionnement de la langue (grammaire, structure du lexique, orthographe et conjugaison). L'évaluation des connaissances en vocabulaire doit être effectuée en relation à la situation dans laquelle il est utilisé.

(In PER domaine Langues, dans le chapitre Commentaires généraux, Éléments de mise en œuvre)

Prenons l'exemple pour le français, la note sera globale sans pondération, ce qui signifie qu'aucun des axes n'est privilégié par rapport à un autre. L'indication de la force d'un des axes par rapport à l'autre sera indiqué par une croix dans le tableau sous l'atteinte des compétences de l'axe concerné

Disciplines	Note	Niveau	Evaluation des compétences			
			Atteint très largement les objectifs	Atteint largement les objectifs	Atteint les objectifs	N'atteint que partiellement les objectifs
Français	5.5					
Compréhension orale et écrite (écouter, lire)			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production orale et écrite (parler, écrire)			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Structuration (grammaire, orthographe, conjugaison, vocabulaire)			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les mathématiques,

L'évaluation sera identique pour les axes Connaissances de base et Résolution de problèmes. La note sera globale sans pondération, ce qui signifie qu'aucun des axes n'est privilégié par rapport à un autre. L'indication de la force d'un des axes par rapport à l'autre sera indiqué par une croix dans le tableau sous l'atteinte des compétences de l'axe concerné.

ANNEXE 4

Tableau synoptique des périodes d'entretien et de remise des rapports d'évaluation

Cycle 1				Cycle 2				Cycle 3		
1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e
Entretien avec les parents										
Rapports d'évaluation										
Décisions d'orientation/promotion										